



VILLE DE LEVALLOIS
L'Adjoint au Maire
SD/AD/JLB/SC

Acte affiché le : 11 MAI 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

00226

**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE VOLTAIRE DU 15 JUIN AU 3 JUILLET 2020**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L2211-1 à L2213-2,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu l'arrêté n°188 en date du 30 mars 2014 modifié, portant délégation de fonctions aux Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Considérant l'importance du chantier en vue des travaux de suppression d'un branchement électrique au droit des 39 Voltaire et 71 rue Marius Aufan,

ARRÊTE :

- ARTICLE 1^{er} : Le stationnement est déclaré gênant rue Voltaire, au droit des numéros 37 et 39, du 15 juin au 3 juillet 2020.
- ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par la société chargée des travaux : DEHLYA 70 rue d'Alsace 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE, à faire constater 72 heures avant par la Police Municipale.
- ARTICLE 3 : La vitesse au droit du chantier sera réduite à 30 km/h. Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances.
- ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être affiché par la société, hors mobilier urbain, 72h00 avant la date de début des travaux au droit et vis-à-vis de l'intervention sur des supports propres et adaptés.

... / ...

ARTICLE 5 : Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par
Sophie DESCHIENS
05/05/2020



Sophie DESCHIENS
Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY
PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY